

Présentation du Programme sur la Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'ouest (FSRP)

Cette note de présentation a été préparée par le RECA à partir de différents documents disponibles et ne constitue pas le document officiel du projet / 30 Juillet 2021

Le Programme sur la résilience du système alimentaire (en anglais **Food System Resilience Program** soit **FSRP**) est un projet régional d'investissement piloté par la CEDEAO, le CILSS, le CORAF, et cofinancé par la Banque mondiale.

CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest - CILSS : Comité permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse au Sahel - CORAF : Conseil Ouest et Centre africain pour la Recherche et le Développement Agricoles.

Pour atteindre les objectifs visés à travers son Plan Régional d'Investissement Agricole (PRIA), la CEDEAO entreprend de mettre en œuvre un Programme sur la Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest dans quatre (4) premiers pays de l'Afrique de l'Ouest (le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Togo) pour une première phase de 5 ans.

[Ajout du RECA : La résilience des systèmes alimentaires]

La résilience correspond à la capacité d'un système à absorber un choc et à se réorganiser tout en conservant essentiellement les mêmes fonctions¹. Appliqué à une société humaine, le concept de résilience peut s'entendre comme son aptitude à recouvrer un fonctionnement permettant d'assurer les besoins essentiels de la population, après avoir été soumise à un choc. Le contexte géopolitique, économique, climatique et écologique dans lequel évolue notre société, rend indispensable le déploiement de stratégies visant à accroître notre résilience collective.

Au cœur de tout projet de résilience se trouve la question de l'alimentation. Celle-ci comprend non seulement **la production de nourriture, mais aussi les activités dont elle dépend en amont** (accès au foncier, semences, engrais, produits phytosanitaires, carburant, outils et machines...) et en aval (transformation, conservation, distribution, préparation des repas, gestion des déchets et des effluents). L'ensemble constitue un système alimentaire.

1. Objectif de Développement du Programme (ODP)

L'objectif du FSRP est de renforcer la gestion des risques inhérents aux systèmes alimentaires régionaux, améliorer la durabilité de la base de production dans les zones ciblées et développer les marchés agricoles régionaux.

¹ Walker B., Holling C.S., et al. (2004) "Resilience, adaptability and transformability in social-ecological systems", Ecology and Society, 9(2)

Indicateurs de niveau ODP : Les indicateurs de résultats proposés au niveau de l'ODP sont les suivants : (a) des systèmes régionaux de prévention et de suivi des crises alimentaires améliorés sont utilisés pour la prise de décision (nombre de systèmes améliorés, nombre de pays); (b) nombre de producteurs adoptant des technologies agricoles soutenues ; (c) superficies (hectares) faisant l'objet de bonnes pratiques de gestion durable des terres ; (d) nombre de pays mettant en œuvre une politique commerciale régionale dans des chaînes de valeur d'intrants et d'extrants ciblées (évaluation de la carte de pointage).

2. Bénéficiaires et zone d'intervention du projet

Les bénéficiaires du FSRP-Niger sont les acteurs des filières oignon, niébé et bétail/viande/lait dans les zones d'intervention et les corridors de commercialisation nationaux et inter-régionaux de l'Afrique de l'Ouest. Il s'agit des producteurs, des opérateurs des intrants (semences sélectionnées, engrais et pesticides...), des commerçants locaux et exportateurs des produits agricoles et d'élevage visés, aux entreprises de transformation et de conservation des produits ciblés, etc. L'accès aux ressources (investissements productifs et facteurs de production) devrait favoriser les couches les plus vulnérables que sont les femmes et les jeunes.

Les ménages les plus vulnérables en situation d'insécurité alimentaire chronique, et plus particulièrement les femmes bénéficieront en priorité des interventions du projet à travers les activités d'irrigation, de formation, notamment sur l'utilisation des intrants agricoles (pesticides, engrais, herbicides, etc.) et la gestion des emballages, d'AGR et d'autres appuis à titre individuel ou collectif, à travers leurs organisations ou groupements dont les capacités d'organisation et de gestion interne seront structurées et améliorées.

3. Zone d'intervention du Projet



Le FSRP interviendra dans quatre (4) des huit régions du Niger à savoir **Diffa, Tahoua, Tillabéri et Zinder**.

Sur la base des projections de l'INS, ces quatre régions totaliseront 13 544 269 habitants en 2021, soit 59,52% des 22 752 385 habitants de la population totale que comptera le pays.

Le choix des zones a été fait selon des critères suivants : (i) l'insécurité alimentaire ; (ii) le potentiel d'augmentation de la production agricole et de la productivité qui est entravée par la

pression sur les ressources rares et la sous-utilisation d'intrants de qualité ; (iii) la fragilité (zones en environnement de conflit) ; (iv) les filières (oignon, niébé, bétail-viande-lait) présentant des avantages comparatifs au double plan national et intra-régional ; et (v) la maximisation de la complémentarité et des synergies avec les projets passés / en cours de mise en œuvre qui promeuvent une approche intégrée similaire.

Pour une mise en œuvre efficiente des activités, le FSRP développera des synergies et des complémentarités avec d'autres projets et programmes en exécution ou en préparation dans sa zone d'intervention. Il s'agit du PIMELAN, PASEC, MCA, PRAPS, PARIIS, P2RS, PISA, PRODAF, PRADEL, PDIPC, Reverdir l'Afrique, PISEN, etc.

4. Composantes du Projet

Pour atteindre les objectifs et les résultats attendus, le FSRP est structuré en cinq (5) composantes qui sont :

- **Composante 1** : Services de conseil numériques pour la prévention et la gestion des crises agricoles et alimentaires (équivalent à 10,12 millions de dollars US).

Les objectifs visés portent sur (i) la mise en place des systèmes d'aide à la décision pour prévenir et gérer plus efficacement les crises agricoles et alimentaires et y faire face en intégrant les données et en tirant parti de la science, des innovations et des technologies de pointe ; et ii) le renforcement de la capacité régionale et la durabilité institutionnelle, ainsi que la collaboration avec le secteur privé pour fournir des services de conseil numériques axés sur la demande, y compris des services de conseil agricole, de prévision et d'alerte hydrométéorologique/climatique basés sur l'impact. Cette composante comporte deux sous composantes :

- Sous-composante 1.1 : Amélioration des systèmes régionaux de prévention et de suivi des crises alimentaires.
Cette sous-composante vise à transformer l'architecture régionale de gestion des risques alimentaires et agricoles (collecte, analyse, prévision et gestion des données pertinentes pour la sécurité alimentaire), afin de fournir des informations et des services de conseil pour soutenir les décisions de gestion des risques. Les activités soutenues portent, entre autres, sur la réorganisation des mécanismes existants de surveillance et de gestion des nuisibles et des maladies et au développement de nouveaux mécanismes, en adoptant une approche « One Health ».
 - Sous-composante 1.2 : Renforcement de la création et de la fourniture de services de conseils numériques aux agriculteurs.
Cette sous-composante vise à accroître l'accès et l'utilisation d'informations spécifiques propres à un lieu donné et pertinentes pour la sécurité alimentaire par les décideurs et les exploitants agricoles, au travers de systèmes nationaux de vulgarisation.
- **Composante 2** : Durabilité et capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire (équivalent à 28,807 millions de dollars US).

Cette composante vise : i) la résilience des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux permettant aux producteurs de petites et de moyennes tailles, en particulier les femmes et les jeunes, de satisfaire durablement leurs besoins nutritionnels ; et ii) l'accroissement des revenus tirés de la vente des excédents sur les marchés locaux et régionaux. Cette composante comporte deux sous composantes :

- Sous-composante 2.1 : Consolider le système régional d'innovation agricole.
La sous-composante vise à introduire et à exploiter durablement des pratiques agricoles innovantes pour assurer l'alimentation et l'équilibre nutritionnel des populations cibles.
- Sous-composante 2.2 : Renforcer la sécurité alimentaire régionale par des pratiques durables dans les zones ciblées.
Cette sous-composante vise à améliorer durablement la sécurité alimentaire des ménages ruraux et leur résilience à la variabilité climatique dans des zones ciblées. Les activités supportées par le projet portent, entre autres, sur la fourniture de paquets technologiques climato intelligents adaptés au contexte local tels que les semences des variétés résistantes/tolérantes à la sécheresse, des pratiques agricoles plus résilientes, le stockage de denrées alimentaires et de fourrage, l'équipement pour la transformation, pour ajouter de la valeur aux chaînes d'approvisionnement, pour la récolte, etc.
Cette activité assurera la disponibilité des intrants, la dissémination et l'application à grande échelle des connaissances, des technologies et des approches d'AIC/Agroécologie par l'approche

champs école agropastoraux et les clubs d'écoute communautaire, l'amélioration de la productivité et la conservation des cultures vivrières et fourragères, la valorisation des produits agro-sylvo-pastoraux, la mise à l'échelle des technologies alternatives de lutte contre les ravageurs de stock pour garantir la quantité et la qualité des produits.

- **Composante 3** : Intégration des marchés et commerce (équivalent à 15,5 millions de dollars US).

La composante vise la mise en œuvre des réglementations et des politiques régionales saines afin de renforcer les marchés régionaux des intrants et des produits agricoles et alimentaires. Les activités porteront principalement sur la suppression des obstacles au commerce transfrontalier intra-régional des intrants et des denrées alimentaires, sur le renforcement des institutions régionales compétentes chargées de diriger et de coordonner l'intégration des marchés régionaux et sur le renforcement des mécanismes régionaux et nationaux de gestion des réserves alimentaires. Cette composante comporte deux sous composantes :

- Sous-composante 3.1 : Faciliter le commerce le long des corridors et consolider le système de réserves alimentaires.
La sous-composante vise la mise en œuvre de réglementations et de politiques régionales saines, afin de renforcer les marchés régionaux des intrants et des produits agricoles et alimentaires.
- Sous-composante 3.2 : Soutenir le développement de chaînes de valeur régionales stratégiques.
Cette sous-composante vise le développement de trois chaînes de valeur stratégiques du Niger et d'intérêt régional. Ces trois chaînes de valeur (oignon, niébé et bétail/viande/lait) ont un fort potentiel d'impacts sur la sécurité alimentaire régionale, en mettant l'accent sur les segments amont et aval.

- **Composante 4** : Mécanisme de Réponse Immédiate.

Cette composante permettra une réaffectation du produit du crédit d'autres composantes, afin d'apporter une aide d'urgence immédiate à la reprise après une crise ou une situation d'urgence remplissant les conditions. Un Manuel d'intervention d'urgence (MIU) sera élaboré, assorti d'exigences fiduciaires, de sauvegardes, de suivi et d'établissement de rapports, ainsi que d'autres dispositions de coordination et de mise en œuvre nécessaires en guise de condition au décaissement.

- **Composante 5** : Gestion du projet (équivalent à 3,418 millions de dollars US).

Cette composante vise une mise en œuvre optimale du projet en termes de coordination, de gestion technique et fiduciaire, de suivi et d'évaluation d'impacts, ainsi que le respect des sauvegardes environnementales et sociales. Elle apportera un appui à l'organisation des conférences annuelles de prospective pour suivre les tendances du secteur et les besoins émergents, à la formation des homologues nationaux pour contribuer au travail d'analyse et à la mesure de la productivité.

5. Modalités de mise en œuvre : Dispositions institutionnelles et de mise en œuvre

Le programme sera mis en œuvre au niveau régional par la CEDEAO qui confiera l'essentiel des missions techniques à des institutions spécialisées incluant l'AGHRYMET (CILSS) et la CORAF pour garantir une gestion efficace et le suivi minutieux des performances et des impacts. L'architecture de l'organigramme régional de mise en œuvre, et la description des responsabilités du personnel de mise en

œuvre, ainsi que les relations avec les opérateurs techniques seront définies par l'équipe régionale de formulation du programme.

Au niveau national le projet sera sous la tutelle technique du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage. Le dispositif institutionnel de mise en œuvre se présente comme suit :

- Un Comité national de pilotage et d'orientation du projet présidé par le Secrétaire général du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et incluant les ministères en charge du Plan, du Commerce, des Finances, de l'Environnement et du développement durable, de l'Hydraulique, de la Gestion des catastrophes et des Affaires humanitaires, de transport et autres institutions directement impliquées dans la mise en œuvre du programme.
- L'équipe du projet PARIIS qui sera renforcée avec des experts complémentaires dont les responsables des composantes et aura en charge la mise en œuvre du programme.

A. Les dispositions spécifiques de mise en œuvre

Niveau local : L'UGP signera des contrats d'exécution avec les prestataires de services locaux (ONG, cabinets de conseil, Bureaux d'études, entreprises, etc.) pour l'exécution des activités du projet aux niveaux communautaires.

Partenariats stratégiques : Les Partenaires stratégiques engagés pour fournir une assistance technique sur des tâches spécifiques dans les différentes composantes du programme (CORAF, CILSS, CEDEAO).

Partenaires techniques : La mise en œuvre du programme impliquera un partenariat avec des intervenants dans les domaines des trois composantes.

B. Suivi et évaluation

Le dispositif de suivi et évaluation sera conçu pour rendre compte de l'exécution, des résultats et des effets d'actions mises en œuvre, d'éclairer la conduite et le pilotage des actions et ainsi faciliter la prise de décisions, de capitaliser, de diffuser les résultats et les effets.

C. Gestion financière

Il a été convenu que les aspects de gestion financière du projet seront mis en œuvre par un autre projet financé par la Banque mondiale sous la tutelle du ministère de l'Agriculture et de l'Elevage : PARIIS (P154482). Pour ce projet qui clôture en mars 2024, l'équipe de gestion financière est constituée (i) au niveau central, d'un Responsable Administratif et Financier et d'un Comptable principal (ii) au niveau régional (ii) de trois comptables régionaux.

D. Passation de marchés

Le Bénéficiaire effectuera la passation de marché du projet conformément au « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) » de la Banque mondiale en date de juillet 2016 et révisés en novembre 2017 et août 2018 (le « Règlement ») du cadre de la passation des marchés et aux « Directives sur la prévention et la lutte contre la fraude et la corruption dans les projets financés par des prêts de la BIRD et des crédits et dons de l'IDA », en date du 15 octobre 2006 et révisés en janvier 2011 et au 1er juillet 2016.

E. Risques environnementaux et sociaux

Le FSRP utilise le SEF de la Banque mondiale [Cadre Social et Environnemental - Social and Environmental Framework (SEF)], qui fournit *un outil holistique* pour identifier et gérer les risques et opportunités environnementaux et sociaux dans la conception et l'évaluation du projet. Les principaux risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet sont associés aux activités agricoles

et pastorales du projet (incluant les investissements, l'organisation de la vulgarisation et autres appuis). Des mesures seront prises en considération pour minimiser ces risques et impacts négatifs potentiels.

[Ajout du RECA : **une approche holistique**, de quoi s'agit-il exactement ?]

Il s'agit d'un concept utilisé en premier dans le monde de la médecine. Holistique vient d'un mot grec, holè, qui signifie totalité. En médecine, l'approche holistique consiste à prendre en compte la personne dans sa globalité, plutôt que traiter un organe, une maladie ou les symptômes d'une maladie.

En gestion, l'approche holistique consiste à élaborer des stratégies se concentrant sur l'ensemble des éléments fondamentaux qui composent les unités d'affaires en cause. À partir d'une vision globale et intégrée, ceci permet d'avoir une compréhension globale de l'état de santé ou de déficience, permettant ainsi de restaurer et de maintenir l'équilibre entre les différentes composantes.